



Département des forêts

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

**EVALUATION DES RESSOURCES
FORESTIÈRES MONDIALES 2010**

RAPPORT NATIONAL

HAÏTI

FRA2010/089

Rome, 2010



Le Programme d'évaluation des ressources forestières

Les forêts gérées durablement ont de nombreuses fonctions socioéconomiques et environnementales particulièrement importantes à l'échelle mondiale, nationale et locale; elles jouent également un rôle crucial dans le développement durable. La possibilité de pouvoir disposer d'information fiable et à jour sur l'état des ressources forestières – non seulement par rapport à la superficie forestière et son changement mais aussi par rapport à des variables telles que le matériel sur pied, les produits forestiers ligneux ou non ligneux, le carbone, les aires protégées, l'utilisation des forêts à des fins récréatives ou à d'autres fins, la diversité biologique et la contribution des forêts aux économies nationales – est essentielle pour les processus de décision des politiques et des programmes forestiers ainsi que du développement durable, et ce à tous les niveaux.

À la demande de ses États membres, la FAO suit régulièrement l'évolution des forêts du monde, ainsi que leur gestion et utilisation, par le biais de son Programme d'évaluation des ressources forestières. L'Évaluation des ressources forestières mondiales 2010 (FRA 2010) a été demandée par le Comité des forêts de la FAO en 2007. Elle sera basée sur un processus exhaustif d'établissement de rapports nationaux et sera complétée par une enquête mondiale par télédétection. L'évaluation portera sur les sept éléments thématiques de la gestion durable des forêts comprenant des variables relatives aux cadres politique, juridique et institutionnel. FRA 2010 entend également contribuer au suivi de la réalisation des Objectifs d'ensemble relatifs aux forêts du Forum des Nations Unies sur les forêts et de l'Objectif de biodiversité de 2010 de la Convention sur la diversité biologique. La publication des résultats est prévue pour 2010.

Le Programme d'évaluation des ressources forestières est coordonné par le Département des forêts au siège de la FAO à Rome. La personne de référence est:

Mette Løyche Wilkie
Forestier principal
FAO Département des forêts
Viale delle Terme di Caracalla
Rome 00153, Italie

Courriel: Mette.LoycheWilkie@fao.org

Les lecteurs peuvent également écrire à: fra@fao.org

Pour plus d'informations sur l'Évaluation des ressources forestières mondiales, veuillez consulter: www.fao.org/forestry/fra

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

La collection de Documents de travail de l'Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA) vise à refléter les activités et les progrès du Programme de FRA de la FAO. Les documents de travail ne sont pas des sources d'information faisant autorité – ils ne traduisent pas la position officielle de la FAO et ne devraient pas servir à des fins officielles. Veuillez consulter le site web des forêts de la FAO (www.fao.org/forestry/fr) pour avoir accès à des informations officielles.

La collection de Documents de travail de FRA est une tribune importante pour la diffusion rapide d'informations sur le programme de FRA. Pour signaler d'éventuelles erreurs dans les documents de travail ou fournir des commentaires pour en améliorer la qualité, les lecteurs sont priés d'écrire à fra@fao.org.

Table des matières

INTRODUCTION	5
1 TABLEAU T 1 ÉTENDUE DES FORETS ET DES AUTRES TERRES BOISEES.....	6
2 TABLEAU T2 – REGIME DE PROPRIETE ET DROITS DE GESTION DES FORETS	11
3 TABLEAU T3 – DESIGNATION ET GESTION DES FORETS.....	14
4 TABLEAU T4 – CARACTERISTIQUES DES FORETS	18
5 TABLEAU T5 – ÉTABLISSEMENT DES FORETS ET REBOISEMENT	21
6 TABLEAU T6 – MATERIEL SUR PIED.....	23
7 TABLEAU T7 – BIOMASSE	27
8 TABLEAU T8 – STOCK DE CARBONE	30
9 TABLEAU T9 – INCENDIES DE FORET	33
10 TABLEAU T10 – AUTRES PERTURBATIONS INFLUENÇANT LA SANTE ET VITALITE DES FORETS	33
11 TABLEAU T11 – EXTRACTION DE BOIS ET VALEUR DU BOIS EXTRAIT	34
12 TABLEAU T12 – EXTRACTION DE PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX ET VALEUR DES PFNL EXTRAITS	37
13 TABLEAU T13 – EMPLOI	37
14 TABLEAU T14 – CADRE POLITIQUE ET JURIDIQUE	38
15 TABLEAU T15 – CADRE INSTITUTIONNEL	40
16 TABLEAU T16 – FORMATION ET RECHERCHE	42
17 TABLEAU T17 – RECOUVREMENT DES RECETTES PUBLIQUES ET DEPENSES	44

Rédaction du rapport et personne de référence

Le présent rapport a été rédigé par:

Nom (NOM DE FAMILLE, Prénom)	Institution / adresse	Courrier électronique	Télécopie
LOUIJAMÉ Boniface	MARNDR	LouijameBoniface@yahoo.fr	
EUGENE Rose-Erda	MARNDR	erdaeugene@yahoo.fr	
VICIERE Brown Charlie	MARNDR	bvcharlie@yahoo.fr	

Introduction

Haïti (Grandes Antilles) est le seul pays à partager une île avec un autre pays, de sorte que la République Dominicaine se trouve à l'Est et la République d'Haïti à l'Ouest. La frontière haïtiano-dominicaine, sur une photo aérienne, est nettement définie à cause de la différence marquée dans la situation des deux couvertures végétales. Depuis les années 1980, des littératures ont fait croire que la couverture forestière d'Haïti aurait été comprise entre 2 et 1%. Il s'agissait plutôt d'une évaluation au pifomètre.

Donc l'évaluation périodique des ressources forestières est une activité importante pour ce pays où les ressources ligneuses sont maigres et méritent une gestion rationnelle. Un inventaire forestier (sur 10.000 ha seulement), avait eu lieu entre 1988 et 1989 ; il ne concernait que la grande forêt de *Pinus occidentalis* connue sous le nom de « Forêt-des-Pins ». L'évaluation des ressources forestières mondiales, si elle remonte à 1946 pour la FAO, est tout-à-fait récente pour Haïti. Une évaluation des ressources forestières en 2005 avait eu lieu; mais, à cause des troubles politiques, le Service des Ressources Forestières du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural n'a pas été contacté et n'y avait pas participé. Autrement ce service aurait déjà eu une expérience plus solide qui l'aurait aidé à aller plus vite dans cette évaluation beaucoup plus ample et qui sollicite une technologie autre que l'inventaire en plein.

Pour réaliser ce travail, nous ne disposions pas des assistances souhaitées. Compte tenu de nos maigres ressources, le travail est présenté de façon modeste. Mais sa réalisation était facilitée avec la collaboration étroite entre Brown Charlie VICIERE (Statisticien), Rose-Erda EUGENE (Ingénieur-Agronome, Géomaticienne) et Boniface LOUIJAMÉ (Ingénieur-Agronome et Spécialiste en Foresterie Tropicale), Coordonnateur de la commission créée en la circonstance.

1 Tableau T 1 Étendue des forêts et des autres terres boisées

1.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Forêt	Terres occupant une superficie de plus de 0,5 hectares avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à cinq mètres et un couvert arboré de plus de dix pour cent, ou avec des arbres capables d'atteindre ces seuils <i>in situ</i> . Sont exclues les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante.
Autres terres boisées (ATB)	Terres n'entrant pas dans la catégorie «forêt», couvrant une superficie de plus de 0,5 hectares avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à cinq mètres et un couvert arboré de cinq-dix pour cent, ou des arbres capables d'atteindre ces seuils <i>in situ</i> , ou un couvert mixte d'arbustes, arbrisseaux et d'arbres supérieur à dix pour cent. Sont exclues les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante.
Autres terres	Toute terre n'entrant pas dans la catégorie «forêt» ou «autres terres boisées».
Autres terres dotées de couvert d'arbres (sous-catégorie de «autres terres»)	Terres entrant dans la catégorie «autres terres», couvrant une superficie supérieure à 0,5 hectares avec un couvert arboré de plus de dix pour cent d'arbres pouvant atteindre une hauteur de cinq mètres à maturité.
Eaux intérieures	Les eaux intérieures comprennent généralement les grands fleuves, lacs et réservoirs.

1.2 Données nationales

1.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
FAO, 1978. Reboisement et lutte contre l'érosion, Haïti. Etude qualitative et quantitative de l'évolution du couvert forestier entre 1956-1958 et 1977-Rapport technique 2. HAI/72/012, Rome.	E	Superficies végétation naturelle	1956	Chiffres tirés de cartes basées sur l'interprétation de photos aériennes effectuées en 1956-1958
Université Catholique de Louvain, 1998. Etude de la déforestation et la dégradation de l'environnement à Haïti. In. FAO, 1998. Forestry policies in the Caribbean, Vol 2: Reports of 28 selected countries and territories. FAO Forestry paper. 137/2.	F	Superficie végétation naturelle	1988	Ce document cite une étude du Bureau de Développement et de la Production Agricole (B.D.P.A.) qui a estimé les Ressources Forestières d'après le plan d'occupation des sols de 1982, fondé sur des prises de vue aérienne de 1978 et mise à jour pour 1988.
FAO, 1998. America Latina y el Caribe,	M	Superficie Plantations	1990	Source secondaire

Programas Forestales Nacionales: actualización 33, field document of the project, Apoyo a los Programas Forestales en America Latina e el Caribe, RLA/127/NET.		Taux annuel de plantation	1990	
--	--	---------------------------	------	--

1.2.2 Classement et définitions

1956

Classe nationale	Définition
Forêt de pins au couvert dense	Peuplements naturels de <i>Pinus occidentalis</i>
Forêt claire de pins	Forêt claire dominée par les herbages
Forêt de feuillus	Forêt limitée aux terres d'altitude (au-dessus de 800 m) et précipitations annuelles de 1000 à 2000 mm. Forêt humide subtropicale
Forêt claire d'épineux à <i>Prosopis</i>	Forêt décidue saisonnière et forêt claire d'épineux
Végétation frutescente à base de cactus	La destruction de tous les arbres, à l'exception des plus petits arbrisseaux a entraîné la formation de vastes zones dominées par des cactus, des graminées et des buissons de légumineuses épineuses.
Mangrove	Mangroves côtières (<i>Rhizophora mangle</i> et <i>Avicennia nitida</i>)

1988 : Pas de définition.

1990

Classe nationale	Définition
Plantations forestières	Peuplements forestiers établis par plantation et/ou semis par un processus de boisement ou de reboisement.

1.2.3 Données de base

1956

Classes	Superficies (ha)
	1956
Forêt de feuillus	49650
Forêt claire épineuse à <i>Prosopis</i>	31750
Maquis de cactus épineux	37600
Mangrove	19450
Forêt de pins au couvert dense	18414
Forêt claire de pins	34697
Forêt claire de pins associés à savanes herbeuses	1257

1988

Classes		Superficie 1988 (ha)
Forêts de feuillus	Denses	14000
	Clairsemées	50000
	secondaires	80000
Mangroves		15000
Forêts de pins	Denses	8000

	Clairsemées	20000
	très claires	40000
Formations agropastorales	Forêts de Prosopis	5000
	Rack bois (dense)	100000
	Formations buissonnantes (claires)	185000
Cultures arborées et vergers denses (vergers, caféiers)		170000
Cultures arborées et vergers clairs		400000
Reste de l'espace (cultures herbacées, jachères courtes, savanes, affleurements, etc.)		1682000
Total		2769000

1990

Plantations en 1990 (ha)	12000
Taux annuel de plantation (ha/an)	800

1.3 Analyse et traitement des données nationales

1.3.1 Calibrage

Pour les données de 1988 (Université de Louvain, 1998), un calibrage des données nationales a été réalisé en fonction de la superficie des terres selon FAOSTAT :

	FAOSTAT	Données nationales
Superficie terrestre (1000 ha)	2756	2769
Eaux intérieures (1000 ha)	19	

Facteur de calibrage (2756/2769) = 0.9953051

1.3.2 Estimation et prévision

Les estimations ont été faites de la façon suivante :

- Pour les années de référence, l'estimation de la superficie des plantations a été faite par extrapolation linéaire en utilisant les données de base pour 1990 (superficie de plantations en 1990 et le taux annuel de plantation).
- Les données sur la forêt naturelle de 1956 et de 1988 ont tout d'abord été reclassées (voir le chapitre 1.4 suivant) afin de simplifier les calculs. Pour les 4 années de référence (1990, 2000, 2005 et 2010), ces données ont été par la suite, estimées par extrapolation linéaire.
- Aux estimations de la superficie des forêts naturelles pour chacun des années de référence ont été rajoutées les estimations des plantations forestières pour l'année correspondant pour en avoir la superficie totale des forêts.

1.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

1956

Classes	Catégories FRA				
	Forêt	Autres terres boisées	Autres terres	Autres terres dotées d'un couvert arboré	Eaux intérieures
Forêt de feuillus	100%				
Forêt claire épineuse à Prosopis	100%				
Maquis de cactus épineux		100%			

Mangrove	100%				
Forêt de pins au couvert dense	100%				
Forêt claire de pins	100%				
Forêt claire de pins associés à savanes herbeuses			100%		

1988

Classes		Catégories FRA				
		Forêt	Autres terres boisées	Autres terres	Autres terres dotées d'un couvert arboré	Eaux intérieures
Forêts de feuillus	denses	100%				
	clairsemées	100%				
	secondaires ¹⁾			100%	100%	
Mangroves		100%				
Forêts de pins	denses	100%				
	clairsemées	100%				
	très claires ¹⁾			100%	100%	
Formations agropastorales ¹⁾	Forêts de Prosopis			100%	100%	
	Rack bois (dense)			100%	100%	
	Formations buissonnantes (claires)			100%	100%	
Cultures arborées et vergers denses (vergers, caféiers)					100%	
Cultures arborées et vergers clairs					100%	
Reste de l'espace (cultures herbacées, jachères courtes, savanes, affleurements, etc.)				100%		

1) En absence d'informations précis, toutes ces classes sont reclassées en « Autres terres dotées d'un couvert arboré » dans la mesure où nous estimons que ce sont des terres boisées supportant des activités agricoles ou pastorales prédominantes.

Après reclassement et estimation, nous obtenons le tableau suivant :

Catégories FRA	Superficies (1000 ha)					
	1956	1988	1990	2000	2005	2010
Plantations forestières	inconnu	inconnu	12	20	24	28
Forêts naturelles	154	106	104	89	81	73
Total Forêts	154	106	116	109	105	101
Autres terres boisées	38					
Autres terres	2564	2650	2640	2647	2651	2655
... Dont dotées d'un couvert arboré		975*	975*			
Eaux intérieures	19	19	19	19	19	19
Total	2775	2775	2775	2775	2775	2775

* Cette donnée calculée pour 1988 est estimée valable pour 1990. Elle ne permet toutefois pas d'extrapoler les données concernant cette classe pour les autres années de référence.

Pour les années de référence 1990, 2000, 2005 et 2010, nous ne pouvons pas, dans l'état actuel des données, différencier la superficie des « Autres terres boisées » de celle des « Autres terres »

1.4 Données à insérer dans le tableau T1

Catégories de FRA	Superficie (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Forêt	116	109	105	101
Autres terres boisées	ND	ND	ND	ND
Autres terres	2 640	2 647	2 651	2655
...dont dotées de couvert d'arbres	975	ND	ND	ND
Eaux intérieures	19	19	19	19
TOTAL	2 775	2 775	2 775	2775

1.5 Commentaires au tableau T1

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Forêt		
Autres terres boisées	L'inventaire de 1956 a estimé une superficie de 38000 ha d'autres terres boisées. Pour les années de référence 1990, 2000, 2005 et 2010, nous ne pouvons pas, dans l'état actuel des données, différencier la superficie des « Autres terres boisées » de celle des « Autres terres »	
Autres terres	Voir la remarque ci-dessus	
Autres terres dotées de couvert d'arbres		
Eaux intérieures		

Autres commentaires généraux au tableau

Les données sont anciennes. Il existe un réel besoin d'avoir des données fiables sur les superficies forestières.

Année prévue pour l'achèvement de l'inventaire national en cours/planifié, et/ou de l'enquête nationale par télédétection/cartographie

Inventaire de terrain	
Enquête par télédétection/cartographie	

2 Tableau T2 – Régime de propriété et droits de gestion des forêts

2.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Propriété publique	Forêt appartenant à l'État; à des unités administratives de l'administration publique; à des institutions ou sociétés appartenant à l'administration publique.
Propriété privée	Forêt appartenant à des particuliers, familles, coopératives privées, collectivités, sociétés et autres entités commerciales, institutions religieuses et établissements d'enseignement, caisses de retraite ou fonds de placement, ONG, associations pour la conservation de la nature et autres institutions privées.
Particuliers (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant à des particuliers et des familles.
Entités et institutions commerciales privées (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant à des sociétés, coopératives, compagnies et autres entités commerciales ainsi qu'à des organisations privées tels que les ONG, les associations pour la conservation de la nature, les institutions religieuses privées, les établissements d'enseignement, etc.
Collectivités locales (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant à un groupe de particuliers au sein d'une même collectivité, vivant à l'intérieur ou à proximité de la zone forestière en question. Les membres de la collectivité sont des co-proprétaires partageant les droits et devoirs exclusifs, et les bénéfices obtenus contribuent au développement de la collectivité.
Collectivités indigènes/tribales (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant aux collectivités de populations indigènes ou tribales.
Autres formes de propriété	Autres formes de régimes de propriété ne rentrant pas dans les catégories précédentes. Sont également incluses les aires dont la propriété n'est pas définie ou est contestée.
Catégories liées au détenteur de droits de gestion des ressources forestières publiques	
Administration publique	L'administration publique (ou institutions ou sociétés appartenant à l'administration publique) maintient les droits et les responsabilités de gestion dans les limites spécifiées par la loi.
Particuliers/ménages	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière aux particuliers ou aux ménages à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Institutions privées	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière à des sociétés, à d'autres entités commerciales, à des coopératives privées, à des institutions et associations privées à but non-lucratif, etc. à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Collectivités	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière aux collectivités locales (y compris les collectivités indigènes ou tribales) à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Autres formes de droits de gestion	Les forêts pour lesquelles la cession des droits de gestion n'entre pas dans les catégories susmentionnées.

2.2 Données nationales

2.2.1 Sources des données

2.2.2 Classement et définitions

Pas de définition nationale.

2.2.3 Données de base

Les terres forestières sont en majorité (presqu'exclusivement) propriétés de l'Etat. Les forêts privées sont si minimes qu'on ne les connaît pas. La totalité des forêts publiques est gérée par l'administration publique.

2.3 Analyse et traitement des données nationales

2.3.1 Calibrage

Pas nécessaire.

2.3.2 Estimation et prévision

La totalité des superficies forestières de T1 est estimée être de propriété publique.

2.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

2.4 Données à insérer dans le tableau T2

Tableau 2a - Propriété des forêts

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)		
	1990	2000	2005
Propriété publique	116	109	105
Propriété privée	ND	ND	ND
...dont appartenant à des particuliers	ND	ND	ND
...dont appartenant à des entités et institutions commerciales privées	ND	ND	ND
...dont appartenant à des collectivités locales	ND	ND	ND
...dont appartenant à des collectivités indigènes /tribales	ND	ND	ND
Autres formes de propriété	0	0	0
TOTAL	116	109	105

Note: Pour la catégorie «autres formes de propriété», veuillez indiquer les détails dans les commentaires au tableau.

Est-ce que la propriété des arbres coïncide avec la propriété de la terre sur laquelle ils se trouvent?	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui
	<input type="checkbox"/>	Non
En cas de réponse négative , veuillez décrire ci-dessous en quoi elles diffèrent:		

Tableau 2b - Détenteur des droits de gestion des forêts publiques

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)		
	1990	2000	2005
Administration publique	116	109	105
Particuliers	0	0	0
Sociétés et institutions privées	0	0	0
Collectivités	0	0	0
Autre	0	0	0
TOTAL	116	109	105

Commentaires au tableau T2

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Propriété publique		
Propriété privée	Les terres forestières sont en majorité (presqu'exclusivement) propriétés de l'Etat. Les forêts privées sont si minimes qu'on ne les connaît pas. La totalité des forêts publiques est gérée par l'administration publique.	
Autres formes de propriété		
Droits de gestion		

Autres commentaires généraux au tableau

3 Tableau T3 – Désignation et gestion des forêts

3.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Fonction désignée principale	La fonction principale ou objectif de gestion assigné par ordonnance juridique, décision documentée du propriétaire/administrateur, ou évidence fournie à travers des études documentées des pratiques de gestion forestière et utilisation habituelle.
Aires protégées	Aires spécialement affectées à la protection et au maintien de la diversité biologique, et des ressources naturelles et culturelles associées, dont la gestion a été envisagée par des moyens légaux ou autres moyens efficaces.
Catégories de fonctions désignées principales	
Production	Superficie forestière principalement affectée à la production de bois, de fibres, de bioénergie et/ou de produits forestiers non ligneux.
Protection du sol et de l'eau	Superficie forestière principalement affectée à la protection du sol et de l'eau.
Conservation de la biodiversité	Superficie forestière principalement affectée à la conservation de la diversité biologique. Inclut, mais pas uniquement, les superficies affectées à la conservation de la biodiversité à l'intérieur des aires protégées.
Services sociaux	Superficie forestière principalement affectée à la fourniture de services sociaux
Usages multiples	Superficie forestière principalement affectée à plus d'une fonction et pour laquelle aucune de ces fonctions ne peut être considérée comme étant la fonction dominante.
Autre	Superficie forestière principalement affectée à une fonction autre que la production, la protection, la conservation, les services sociaux ou les usages multiples.
Aucune fonction / fonction inconnue	Pas de fonction désignée spécifique ou fonction désignée inconnue.
Catégories spéciales de désignation et gestion	
Superficie de domaine forestier permanent (DFP)	Superficie forestière désignée à être maintenue comme forêt et qui ne peut pas être convertie à d'autres utilisations.
Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées	Superficie forestière se trouvant à l'intérieur d'aires protégées officiellement établies, indépendamment des finalités pour lesquelles ces aires protégées ont été établies.
Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts	À définir et documenter par le pays.
Superficie forestière avec un plan d'aménagement	Superficie forestière soumise à un plan d'aménagement à long-terme (dix ans ou plus) documenté, présentant des objectifs de gestion déterminés et faisant l'objet d'une révision régulière.

3.2 Données nationales

3.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Programme national d'action forestier tropical	E	Foncier	1995	Source secondaire

(PAFN- Haïti), 1995. Partie I : Document de base.				
FAO, 1998. America Latina y el Caribe, Programas Forestales Nacionales: actualizacion 33, field document of the project, Apoyo a los Programas Forestales en America Latina e el Caribe, RLA/127/NET.	M	Superficie des Plantations Taux annuel de plantation	1990 1990	Source secondaire

3.2.2 Classement et définitions

3.2.3 Données de base

1995

Sur les forêts naturelles existantes, 4300 ha sont désignés comme parcs nationaux naturels (8 sites historiques ou naturels et deux parcs de 2000 ha chacun représentatifs des formations forestières naturelles humides et résineuses d'altitude) et 27 800 ha comme réserve forestière (Forêt-des- Pins, propriété de l'Etat). Environ 500 ha de terres de l'Etat réparties en 4 fermes forestières ont été récemment donnés en gestion au Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural.

1990

Plantations en 1990 (ha)	12000
Taux annuel de plantation (ha/an)	800

3.3 Analyse et traitement des données nationales

3.3.1 Calibrage

3.3.2 Estimation et prévision

Pour les 4 années de référence (1990, 2000, 2005 et 2010), l'estimation de la superficie des plantations a été faite par extrapolation linéaire en utilisant les données de 1990 (la superficie de plantations en 1990 et le taux annuel de plantation).

Ne disposant pas d'information précise sur le taux de changement de la superficie des parcs nationaux, la réserve forestière et la ferme forestière, les mêmes estimations des données de base sont utilisées pour les années de référence.

3.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Fonctions principales

La totalité des superficies des parcs nationaux (soit 4300 ha) = 100% Conservation de la biodiversité.

Ne disposant pas de définition précise du terme « réserve forestière » et de « ferme forestière », il nous apparaît plus juste d’inclure ces superficies comme = 100% production.

Nous n’avons aucune information concernant la vocation des plantations forestières. Il semblerait toutefois qu’elles aient été établies pour fournir du bois de feu. Elles sont donc reclassées en « production » selon FRA.

3.4 Données à insérer dans le tableau T3

Tableau 3a – Fonction principale désignée

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Production	40	48	52	55
Protection du sol et de l’eau	0	0	0	0
Conservation de la biodiversité	4	4	4	4
Services sociaux	0	0	0	0
Usages multiples	0	0	0	0
Autre (spécifier la fonction dans les commentaires au tableau)	0	0	0	0
Aucune fonction / fonction inconnue	72	57	49	42
TOTAL	116	109	105	101

Tableau 3b – Catégories spéciales de désignation et gestion

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Superficie de domaine forestier permanent	ND	ND	ND	ND
Superficie forestière à l’intérieur des aires protégées	4	4	4	4
Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts ¹⁾	ND	ND	ND	ND
Superficie forestière avec un plan d’aménagement	ND	ND	ND	ND

3.5 Commentaires au tableau T3

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Production		
Protection du sol et de l’eau		
Conservation de la biodiversité		
Services sociaux		

Usages multiples		
Autre (spécifier la fonction dans les commentaires au tableau)		
Aucune fonction / fonction inconnue		
Superficie de domaine forestier permanent		
Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées		
Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts ¹⁾		
Superficie forestière avec un plan d'aménagement		

Autres commentaires généraux au tableau

4 Tableau T4 – Caractéristiques des forêts

4.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme / catégorie	Définition
Forêt naturellement régénérée	Forêt à prédominance d'arbres établis par régénération naturelle.
Espèce introduite	Une espèce, sous-espèce ou taxon inférieur se trouvant <u>en-dehors</u> de son aire de répartition naturelle (passée ou actuelle) et de dissémination potentielle (par ex. en-dehors de l'aire qu'elle occupe naturellement, ou pourrait occuper, sans introduction directe ou indirecte et ou intervention humaine).
Catégories de caractéristiques	
Forêt primaire	Forêt naturellement régénérée d'espèces indigènes où aucune trace d'activité humaine n'est clairement visible et où les processus écologiques ne sont pas sensiblement perturbés.
Autre forêt naturellement régénérée	Forêt naturellement régénérée où les traces d'activité humaine sont clairement visibles.
Autre forêt naturellement régénérée d'espèces introduites (<i>sous-catégorie</i>)	Autre forêt naturellement régénérée où les arbres sont à prédominance d'espèces introduites
Forêt plantée	Forêt à prédominance d'arbres établis par plantation et/ou ensemencement délibéré.
Forêt plantée d'espèces introduites (<i>sous-catégorie</i>)	Forêts plantées où les arbres plantés/semés sont à prédominance d'espèces introduites.
Catégories spécifiques	
Plantations d'hévéas	Superficie forestière présentant des plantations d'hévéas.
Mangroves	Superficie de forêt et autres terres boisées présentant une végétation de mangroves.
Bambou	Superficie de forêt et autres terres boisées présentant une végétation à prédominance de bambous.

4.2 Données nationales

4.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
FAO. 1998. America Latina y el Caribe, Programas Forestales Nacionales: actualización 33, field document of the project, Apoyo a los Programas Forestales en America Latina e el Caribe, RLA/127/NET.	M	Superficie des Plantations Taux annuel de plantation	1990 1990	Source secondaire
FAO, 2007. The world's mangroves 1980-2005		Superficie des mangroves	1990 à 2005	Source secondaire. Données basées sur Université Catholique de Louvain, 1998. Étude de la déforestation et la dégradation de l'environnement à Haïti. In. FAO, 1998. Forestry policies in the Caribbean, Vol 2: Reports of 28 selected countries and territories.

4.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Plantations forestières	Peuplements forestiers établis par plantation et/ou semis par un processus de boisement ou de reboisement.

4.2.3 Données de base

1990

Plantations en 1990 (ha)	12000
Taux annuel de plantation (ha/an)	800

Pour les autres types de végétation, voir le tableau T1.

Mangroves : FAO (2007) présente les données suivantes pour les mangroves :

Années	1988	1990	2000	2005
Superficie (ha)	15000	15000	14300	13700

Des plantations d'hévéas ont existé, mais les informations y relatives ne sont pas disponibles.

Les plantations de bambous sont nombreuses, mais c'est la même situation concernant les informations.

4.3 Analyse et traitement des données nationales

4.3.1 Calibrage

Pas nécessaire

4.3.2 Estimation et prévision

Pour les 4 années de référence (1990, 2000, 2005 et 2010), l'estimation de la superficie des plantations a été faite par extrapolation linéaire en utilisant les données de 1990 (la superficie de plantations en 1990 et le taux annuel de plantation). Pour les forêts naturelles, nous reprenons les mêmes estimations que celle du chapitre 1 précédent.

Catégories FRA	Superficies (1000 ha)					
	1956	1988	1990	2000	2005	2010
Plantations forestières	inconnu	inconnu	12	20	24	28
Forêts naturelles	154	106	104	89	81	73
Total Forêts	154	106	116	109	105	101

Mangroves : Les données de 2010 sont estimées par extrapolation (en utilisant la variation annuelle de la superficie des mangroves observée entre 2000 et 2005, soit -120 ha/an).

4.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Les plantations forestières sont des forêts plantées au sens de FRA.

Nous n'avons pas de précisions concernant les caractéristiques des forêts naturelles. Il semble toutefois que la quasi-totalité des forêts naturelles aient été parcourues par les activités humaines. Elles sont donc reclassées comme étant « Autres forêts naturellement régénérées » selon FRA.

4.4 Données à insérer dans le tableau T4

Tableau 4a

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Forêt primaire	0	0	0	0
Autres forêts naturellement régénérées	104	89	81	73
...dont d'espèces introduites				
Forêt plantée	12	20	24	28
...dont d'espèces introduites				
TOTAL	116	109	105	101

Tableau 4b

Catégories de FRA 2010	Superficie (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Plantations d'hévéas (forêt)	ND	ND	ND	ND
Mangroves (forêt et ATB)	15	14,3	13,7	13,1
Bambous (forêt et ATB)	ND	ND	ND	ND

4.5 Commentaires au tableau T4

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Forêt primaire		
Autre forêt naturellement régénérée		
Forêt plantée		
Plantations d'hévéas		
Mangroves		
Bambou		

Autres commentaires généraux au tableau

5 Tableau T5 – Établissement des forêts et reboisement

5.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Boisement	Établissement d'une forêt par plantation et/ou ensemencement délibéré sur des terres qui n'étaient pas jusque-là classifiées comme forêt.
Reboisement	Rétablissement d'une forêt par plantation et/ou ensemencement délibéré sur des terres classifiées comme forêt.
Expansion naturelle de la forêt	Expansion de la forêt par succession naturelle sur des terres qui, jusque-là, étaient affectées à d'autres utilisations (par ex. succession forestière sur des terres précédemment agricoles).

5.2 Données nationales

5.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
FAO. 1998. America Latina y el Caribe, Programas Forestales Nacionales: actualización 33, field document of the project, Apoyo a los Programas Forestales en America Latina e el Caribe, RLA/127/NET.	M	Superficie des Plantations Taux annuel de plantation	1990 1990	Source secondaire

5.2.2 Classement et définitions

5.2.3 Données de base

1990

Plantations en 1990 (ha)	12000
Taux annuel de plantation (ha/an)	800

5.3 Analyse et traitement des données nationales

5.3.1 Calibrage

Pas nécessaire.

5.3.2 Estimation et prévision

En l'absence de données plus récentes, le Taux annuel de plantation de 800 ha/an est considéré constant depuis 1990.

5.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

En l'absence de données, les plantations sont reclassées comme étant des reboisements au sens de FRA.

5.4 Données à insérer dans le tableau T5

Catégories de FRA	Établissement annuel de forêts (hectares/an)			...dont d'espèces introduites (hectares/an)		
	1990	2000	2005	1990	2000	2005
Boisement	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Reboisement	800	800	800	ND	ND	ND
...dont sur des zones plantées précédemment	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Expansion naturelle de la forêt	ND	ND	ND	ND	ND	ND

5.5 Commentaires au tableau T5

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Boisement		
Reboisement		
Expansion naturelle de la forêt		

Autres commentaires généraux au tableau

6 Tableau T6 – Matériel sur pied

6.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Matériel sur pied	Volume sur écorce de tous les arbres vivants de plus de X cm de diamètre à hauteur de poitrine (ou au-dessus des contreforts s'ils sont plus hauts). Inclut la tige à partir du sol ou la hauteur de la souche jusqu'à un diamètre de Y cm; peut également inclure les branches d'un diamètre minimal de W cm.
Matériel sur pied d'espèces commerciales	Matériel sur pied (voir définition précédente) d'espèces commerciales.

6.2 Données nationales

6.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Université Catholique de Louvain, 1998. Étude de la déforestation et la dégradation de l'environnement à Haïti. In. FAO, 1998. Forestry policies in the Caribbean, Vol 2: Reports of 28 selected countries and territories. FAO Forestry paper. 137/2.	F	Superficie et volumes	1988	Source secondaire

6.2.2 Classement et définitions

6.2.3 Données de base

1988

Classes		Superficie – 1988 (1000ha)	Volume sur pied (1000 m3)
Forêts de feuillus	Denses	14	2 100
	Clairsemées	50	2 500
	secondaires ¹⁾	80	3 200
Mangroves		15	525
Forêts de pins	Denses	8	1 200
	Clairsemées	20	600
	très claires ¹⁾	40	520
Formations agropastorales ¹⁾	Forêts de Prosopis	5	250
	Rack bois (dense)	100	2 500
	Formations buissonnantes (claires)	185	2 405
Cultures arborées et vergers denses (vergers, caféiers)		170	5 100
Cultures arborées et vergers clairs		400	6 400
Reste de l'espace (cultures herbacées, jachères courtes, savanes,		1 682	10 095

affleurements, etc.)		
Total	2 769	37 395

1) En l'absence d'informations précises, toutes ces classes sont reclassées en « Autres terres dotées d'un couvert arboré » dans la mesure où nous estimons que ce sont des terres boisées supportant des activités agricoles ou pastorales prédominantes.

6.3 Analyse et traitement des données nationales

6.3.1 Calibrage

Après calibrage (voir T1 pour plus de détails) on obtient :

Classes		Superficie – 1988 (1000ha)	Volume sur pied (1000 m3)
Forêts de feuillus	Denses	13.93	2 100
	Clairsemées	49.77	2 500
	Secondaires	79.62	3 200
Mangroves		14.93	525
Forêts de pins	Denses	7.96	1 200
	Clairsemées	19.91	600
	très claires	39.81	520
Formations agropastorales ¹⁾	Forêts de Prosopis	4.98	250
	Rack bois (dense)	99.53	2 500
	Formations buissonnantes (claires)	184.13	2 405
Cultures arborées et vergers denses (vergers, caféiers)		169.20	5 100
Cultures arborées et vergers clairs		398.12	6 400
Reste de l'espace (cultures herbacées, jachères courtes, savanes, affleurements, etc.)		1674.10	10 095
Total		2 756.00	37 395

6.3.2 Estimation et prévision

Matériel sur pied

Seules sont considérées les classes nationales reclassées en catégorie FRA « forêt » (voir le chapitre 1 pour le reclassement). Il s'agit donc des classes et données suivantes :

Classes		Superficie – 1988 (1000ha)	Volume sur pied (1000 m3)
Forêts de feuillus	Denses	13.93	2100
	Clairsemées	49.77	2500
Mangroves		14.93	525
Forêts de pins	Denses	7.96	1200
	Clairsemées	19.91	600

Le volume sur pied moyen à l'hectare en forêt est ensuite calculé à partir de ces classes : 65 m³/ha desquels 25% sont issus de conifères.

Ce volume est ensuite appliqué à la superficie forestière telle que présentée dans le tableau T1 aux années de référence 1990, 2000, 2005 et 2010 :

	1990	2000	2005	2010
Superficies forestières (1000 ha)	116	109	105	101
Volume total (millions m3)	7.51	7.07	6.85	6.57

Matériel sur pied commercial

Aucune donnée concernant le matériel sur pied commercial.

6.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Pas nécessaire

6.4 Données à insérer dans le tableau T6

Tableau 6a – Matériel sur pied

Catégorie de FRA 2010	Volume (millions de mètres cubes sur écorce)							
	Forêt				Autres terres boisées			
	1990	2000	2005	2010	1990	2000	2005	2010
Total matériel sur pied	7,51	7,07	6,85	6,57	ND	ND	ND	ND
... dont conifères	1,88	1,77	1,71	1,64	ND	ND	ND	ND
... dont feuillus	5,63	5,3	5,14	4,93	ND	ND	ND	ND
Matériel sur pied d'espèces commerciales	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Tableau 6b – Matériel sur pied: les dix espèces les plus répandues

Catégorie de FRA 2010 / Nom de l'espèce			Matériel sur pied dans la forêt (millions de mètres cubes)		
Position	Nom scientifique	Nom commun	1990	2000	2005
1 ^{ère}	ND	ND	ND	ND	ND
2 ^{ème}					
3 ^{ème}					
4 ^{ème}					
5 ^{ème}					
6 ^{ème}					
7 ^{ème}					
8 ^{ème}					
9 ^{ème}					
10 ^{ème}					
Restantes					
TOTAL					

Tableau 6c – Spécifications des valeurs-seuil

Rubrique	Valeur	Information complémentaire
Diamètre minimal (cm) à hauteur de poitrine ¹ d'arbres inclus dans le matériel sur pied (X)		
Diamètre minimal (cm) de la cime pour calculer le matériel sur pied (Y)		
Diamètre minimal (cm) des branches incluses dans le matériel sur pied (W)		
Le volume est calculé « au-dessus du terrain » (AT) ou « au-dessous de la souche » (AS)		

6.5 Commentaires au tableau T6

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Total matériel sur pied		
Matériel sur pied de feuillus/conifères		
Matériel sur pied d'espèces commerciales		
Les dix espèces les plus répandues		

Autres commentaires généraux au tableau

Ces données sont des estimations de très faible qualité. En effet, la provenance des données de base n'est pas spécifiée et la source est secondaire.

¹ Le diamètre à hauteur de poitrine (DHP) se rapporte au diamètre sur écorce mesuré à une hauteur de 1,30 m au-dessus du sol ou de 30 cm au-dessus des contreforts, si ceux-ci ont une hauteur supérieure à un mètre.

7 Tableau T7 – Biomasse

7.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Biomasse aérienne	Toute biomasse vivante au-dessus du sol, y compris les tiges, les souches, les branches, l'écorce, les graines et le feuillage.
Biomasse souterraine	Toute biomasse de racines vivantes. Les racelles de moins de 2 mm de diamètre sont exclues car il est souvent difficile de les distinguer empiriquement de la matière organique du sol ou de la litière.
Bois mort	Toute biomasse ligneuse non vivante hors de la litière, soit sur pied, soit gisant au sol, soit dans le sol. Le bois mort inclut le bois gisant à la surface, les racines mortes et les souches dont le diamètre est supérieur ou égal à 10 cm ou tout autre diamètre utilisé par le pays

7.2 Données nationales

7.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
FAO 2008 Lignes directrices des rapports nationaux pour FRA2010		Valeurs par défaut		

7.2.2 Classement et définitions

Pas de classes nationales, les catégories du FRA sont utilisées.

7.2.3 Données de base

Voir le chapitre précédent pour les données de base concernant les volumes sur pied.

En l'absence de données nationales concernant la biomasse, les données présentées sont issues de la méthode décrite dans les directives de la FAO (2008) pour l'établissement des rapports nationaux.

1) Biomasse au-dessus du sol (tonnes) = Matériel sur pied (volume sur écorce en m³) x BCEF
Avec BCEF (Facteur de conversion et d'expansion de la biomasse) de 1,7 (pour les forêts feuillues tropicales humides ayant un volume à l'hectare compris entre 61 et 80 m³/ha, selon la FAO, 2008. Directives de la FAO, annexe 5.4) et de 0,8 pour les forêts de conifères.

2) Biomasse souterraine (tonnes) = Biomasse au-dessus du sol (tonnes) x ratio racine/tige (ratio d'une valeur de 0,20 pour les forêts tropicales humides selon l'annexe 5.3 des Directives de la FAO)

3) Biomasse de bois mort (tonnes) : aucune donnée nationale n'existe.

7.3 Analyse et traitement des données nationales

7.3.1 Calibrage

Pas nécessaire

7.3.2 Estimation et prévision

Classes nationales		Superficie 1988 (1000ha)	Volume sur pied (1000 m3)	BCEF	Biomasse aérienne (tonne)
Forêts de feuillus	denses	13.93	2100	1.7	3570000
	clairsemées	49.77	2500	1.7	4250000
Mangroves		14.93	525	1.7	893000
Forêts de pins	denses	7.96	1200	0.8	960000
	clairsemées	19.91	600	0.8	480000
Total		106			10153000

Remarque : seules sont prises en compte les classes considérées comme « forêt » selon FRA (en grisé dans le tableau ci-dessus).

La biomasse moyenne à l'hectare (soit 96 tonnes/ha) est ensuite multipliée par les superficies forestières du tableau T1 aux différentes années de référence pour obtenir la biomasse aérienne.

Biomasse souterraine : voir ci-dessus.

7.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Pas nécessaire.

7.4 Tableau T

Catégorie de FRA 2010	Biomasse (millions de tonnes métriques de poids anhydre)							
	Forêt				Autres terres boisées			
	1990	2000	2005	2010	1990	2000	2005	2010
Biomasse aérienne	11,14	10,46	10,08	9,70	ND	ND	ND	ND
Biomasse souterraine	2,23	2,09	2,02	1,94	ND	ND	ND	ND
Bois mort	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
TOTAL	13,37	12,55	12,1	11,64	ND	ND	ND	ND

7.5 Commentaires au tableau T7

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Biomasse aérienne		

Biomasse souterraine		
Bois mort		

Autres commentaires généraux au tableau

8 Tableau T8 – Stock de carbone

8.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Carbone dans la biomasse aérienne	Carbone présent dans toute la biomasse vivante au-dessus du sol, y compris les tiges, les souches, les branches, l'écorce, les graines et le feuillage.
Carbone dans la biomasse souterraine	Carbone présent dans toute la biomasse de racines vivantes. Les racelles de moins de deux mm de diamètre sont exclues car il est souvent difficile de les distinguer empiriquement de la matière organique du sol ou de la litière.
Carbone dans le bois mort	Carbone présent dans toute la biomasse ligneuse non vivante hors de la litière, soit sur pied, soit gisant au sol, soit dans le sol. Le bois mort comprend le bois gisant à la surface, les racines mortes et les souches dont le diamètre est supérieur ou égal à dix cm ou tout autre diamètre utilisé par le pays.
Carbone dans la litière	Carbone présent dans toute la biomasse non vivante dont le diamètre est inférieur au diamètre minimal pour le bois mort (par ex. dix cm), gisant à différents stades de décomposition au-dessus du sol minéral ou organique.
Carbone dans le sol	Carbone organique présent dans les sols minéraux et organiques (y compris les tourbières) jusqu'à une profondeur spécifique indiquée par le pays et appliquée de façon cohérente à travers toutes les séries chronologiques.

8.2 Données nationales

8.2.1 Sources de données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
FAO 2008 Lignes directrices des rapports nationaux pour FRA2010		Valeurs par défaut		

8.2.2 Classement et définitions

Pas de définitions nationales

8.2.3 Données de base

En l'absence de données nationales concernant le stock de carbone, la méthodologie préconisée dans les directives de la FAO (2008) a été utilisée :

Carbone dans la biomasse aérienne = Biomasse aérienne x 0,47
(0,47 étant la valeur par défaut préconisée par le GIEC dans l'annexe 5.2 des directives FAO)

Carbone dans la biomasse souterraine = Biomasse souterraine x 0,47

Carbone dans le bois mort = valeur par défaut du GIEC non disponible

Carbone dans la litière = Superficie forestière x 2,1 /1000 (ou x 5,2 pour les forêts de conifères)

2,1 étant la teneur en carbone de la litière tirée de l'annexe 5.9 pour les forêts de feuillus tropicales et 5,2 étant la teneur en carbone de la litière tirée de l'annexe 5.9 pour les forêts de conifères)

Carbone dans le sol = Superficie forestière x 47 /1000

(47 étant la teneur en carbone du sol tirée de l'annexe 5.10 pour les sols des zones tropicales humides à faible activité d'argile).

8.3 Analyse et traitement des données nationales

8.3.1 Calibrage

Pas nécessaire.

8.3.2 Estimation et prévision

Pour le carbone dans la litière :

Classes nationales		Superficie 1988 (1000ha)	Taux de C dans la litière (tonnes/ha)	C dans la litière (tonnes)
Forêts de feuillus	denses	13.93	2,1	29253
	clairsemées	49.77	2,1	104,517
Mangroves		14.93	2,1	31353
Forêts de pins	denses	7.96	5,2	41392
	clairsemées	19.91	5,2	103532
Total		106		310 047

Le taux de Carbone moyen à l'hectare (soit 2,925 tonnes/ha) est ensuite multiplié par les superficies forestières du tableau T1 aux différentes années de référence pour obtenir la C présent dans la litière.

8.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Pas nécessaire.

8.4 Données à insérer dans le tableau T8

Catégorie de FRA 2010	Carbone (Millions de tonnes métriques)							
	Forêt				Autres terres boisées			
	1990	2000	2005	2010	1990	2000	2005	2010
Carbone dans la biomasse aérienne	5,24	4,92	4,74	4,56	ND	ND	ND	ND
Carbone dans la biomasse souterraine	1,05	0,98	0,95	0,91	ND	ND	ND	ND
<i>Sous-total: Carbone dans la biomasse vivante</i>	6,29	5,90	5,69	5,47	ND	ND	ND	ND
Carbone dans le bois mort	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Carbone dans la litière	0,34	0,32	0,31	0,30	ND	ND	ND	ND
<i>Sous-total: Carbone dans le bois mort et la litière</i>	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Carbone dans le sol	5,5	5,1	4,9	4,7	ND	ND	ND	ND
TOTAL	12,13	11,32	10,9	10,47	ND	ND	ND	ND

Profondeur du sol (cm) utilisée pour estimer le carbone dans le sol	30
---	----

9 Tableau T9 – Incendies de forêt

Pas de données.

10 Tableau T10 – Autres perturbations influençant la santé et vitalité des forêts

Pas de données

11 Tableau T11 – Extraction de bois et valeur du bois extrait

11.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Extraction de bois industriel	Le bois rond extrait (volume de bois rond sur écorce) pour la production de biens et de services autres que la production d'énergie (bois de feu).
Extraction de bois de feu	Le bois extrait pour la production d'énergie, que ce soit pour usage industriel, commercial ou domestique.

11.2 Données nationales

11.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
FAOSTAT	M	Production de bois industriel et de bois de feu	1988 à 2007	Base de données de la FAO

11.2.2 Classement et définitions

Pas de définitions nationales

11.2.3 Données de base

En l'absence de données nationales, les données issues de FAOSTAT ont été utilisées. Elles concernent la production de bois industriel en Haïti :

Production de bois rond industriel (m ³ sous écorce)				
1988	1989	1990	1991	1992
239000	239000	239000	239000	239000

Production de bois rond industriel (m ³ sous écorce)				
1998	1999	2000	2001	2002
239000	239000	239000	239000	239000

Production de bois rond industriel (m ³ sous écorce)				
2003	2004	2005	2006	2007
239000	239000	239000	239000	239000

Elles concernent également la production de bois de feu en Haïti :

Production de bois de feu (m ³ sous écorce)				
1988	1989	1990	1991	1992
1582599	1603660	1628210	1662817	1741004

Production de bois de feu (m ³ sous écorce)				
1998	1999	2000	2001	2002
1945913	1954712	1963646	1970701	1977872

Production de bois de feu (m ³ sous écorce)				
2003	2004	2005	2006	2007
1985158	1992557	2000070	2008047	2016100

11.3 Analyse et traitement des données nationales

11.3.1 Calibrage

Pas nécessaire

11.3.2 Estimation et prévision

Pour 1990, 2000 et 2005, la moyenne des données issues de 5 années consécutives est réalisée : 1988 à 1992 pour l'année de référence 1990, 1998 à 2002 pour l'année de référence 2000, 2003 à 2007 pour l'année de référence 2005.

Production sous écorce (m3)			
	1990	2000	2005
bois industriel	239 000	239 000	239 000
Bois de feu	1 643 658	1 962 569	2 000 386

La valeur est donnée en mètres cubes sous écorce. Or il est nécessaire de convertir cette valeur en mètres cubes sur écorce grâce à un facteur de 1,15 (préconisé dans les Directives de la FAO, 2004).

Production sous écorce (m3)			
	1990	2000	2005
bois industriel	274 850	274 850	274 850
bois de feu	1 890 207	2 256 954	2 300 444
Total	2 165 057	2 531 804	2 575 294

11.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Pas nécessaire.

11.4 Données à insérer dans le tableau T11

Catégorie de FRA 2010	Extraction de bois industriel			Extraction de bois de feu		
	1990	2000	2005	1990	2000	2005
Volume total (1000 m ³ sur écorce)	275	275	275	1 890	2 257	2 300
... dont provenant de la forêt	275	275	275	1 890	2 257	2 300
Valeur unitaire (monnaie nationale / m ³ sur écorce)	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Valeur totale (1000 monnaie nationale)	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Note: Les chiffres des années de référence se rapportent aux moyennes pour des périodes de cinq ans suivantes: 1988-1992, 1998-2002 et 2003-2007 respectivement.

	1990	2000	2005
Nom de la monnaie nationale	Gourde haïtienne (HTG)	Gourde haïtienne (HTG)	Gourde haïtienne (HTG)

11.5 Commentaires au tableau T11

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Volume total de bois industriel		
Volume total de bois de feu		
Valeur unitaire		
Total value		

Autres commentaires généraux au tableau

12 Tableau T12 – Extraction de produits forestiers non ligneux et valeur des PFNL extraits

Pas de données disponibles.

13 Tableau T13 – Emploi

Pas de données disponibles.

14 Tableau T14 – Cadre politique et juridique

14.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Politique forestière	La politique forestière est l'ensemble des orientations et des principes d'actions adoptés par les autorités publiques en harmonie avec les politiques nationales socioéconomiques et environnementales dans un pays donné et destinés à orienter les décisions futures portant sur l'aménagement, l'utilisation et la conservation de la forêt et des arbres au bénéfice de la société.
Loi forestière	Ensemble de règles décrétées par l'autorité législative d'un pays réglementant l'accès aux ressources forestières ainsi que leur gestion, conservation et utilisation.

14.2 Données à insérer dans le tableau T14

Indiquer l'existence des éléments suivants: (2008)		
1. Déclaration de politique forestière de portée nationale	<input type="checkbox"/> Oui	
	<input checked="" type="checkbox"/> Non	
Si OUI, indiquer :	Année de l'approbation	
	Référence du document	
2. Programme forestier national (pfn)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	
	<input type="checkbox"/> Non	
Si OUI, indiquer:	Dénomination du pfn dans le pays	
	Année de démarrage	
	Statut actuel	<input checked="" type="checkbox"/> En cours de formulation
		<input type="checkbox"/> En cours d'application
		<input type="checkbox"/> En révision
<input type="checkbox"/> Processus temporairement suspendu		
Référence du document ou site web		
3. Loi (Acte juridique ou Code) sur la forêt de portée nationale	<input checked="" type="checkbox"/> Oui, il existe une loi forestière spécifique	
	<input type="checkbox"/> Oui, mais les règles sur la forêt sont incorporées dans une autre législation (plus générale)	
	<input type="checkbox"/> Non, les questions forestières ne sont pas réglementées par la législation nationale	
Si OUI, indiquer:	Année de l'adoption	
	Année du dernier amendement	
	Référence du document	

En cas de responsabilité décentralisée dans l'élaboration de la politique et/ou législation forestière, indiquer l'existence des éléments suivants et expliquer, dans les commentaires relatifs au tableau, la façon dont la responsabilité est organisée dans votre pays lors de l'élaboration décentralisée de la politique et/ou législation forestière.	
4. Déclarations décentralisées de politique forestière	Oui
	X Non
Dans l’AFFIRMATIVE, indiquer le nombre de régions/départements/provinces ayant adopté des déclarations de politique forestière	
5. Lois décentralisées (Actes juridiques ou Codes) sur la forêt	Oui
	X Non
Si OUI, indiquer le nombre de régions/départements/provinces ayant des lois sur les forêts	

Notes explicatives du tableau:

1. Le document ou la déclaration de politique forestière nationale décrit les objectifs, les priorités et les mesures d'application de la politique forestière. La politique forestière est approuvée lorsqu'elle est officiellement reconnue en tant que politique ou disposition gouvernementale. L'approbation est formalisée quand il existe un document daté et signé par le Ministre responsable des forêts.
2. Le terme «programme forestier national» est une expression générique désignant un large éventail d'approches pour la formulation, la planification et la mise en œuvre de politiques forestières aux niveaux national et sous-national. Elle désigne également le cadre et les orientations pour le développement du secteur forestier dans les pays qui en prennent l'initiative à travers la consultation et la participation de toutes les parties prenantes et en accord avec les politiques d'autres secteurs et les politiques internationales.
3. Le terme «législation sur la forêt» se rapporte à une Loi (Acte juridique ou Code) définissant des règles spécifiques sur les forêts et la gestion du secteur forestier comme l'accès aux ressources forestières, leur gestion et utilisation. La Loi est ratifiée quand le texte a été adopté par l'autorité législative.
4. Même que (1) mais les documents ou déclarations de politique générale se rapportent à des unités administratives décentralisées (sous-nationales), par ex. les états d'une Fédération, les Régions ou les Provinces autonomes.
5. Même que (3) mais indiquer si des lois spécifiques sur les forêts existent au niveau décentralisé (régional/état/provincial).

14.3 Commentaires au tableau T14

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.
Déclaration de politique forestière de portée nationale	Nous avons un projet actuellement intitulé : « Politique et plan d'action Forestier pour Haïti » C'est maintenant que nous allons engager un consultant pour préparer les termes de référence relatifs à une firme qui sera engagée pour accompagner le Coordonnateur dans la formulation d'une politique et d'un plan d'action forestier national.
Programme forestier national (pfn)	
Loi (Acte juridique ou Code) sur la forêt de portée nationale	Il existe des lois très anciennes: - Loi du 28 Mai 1936 édictant des mesures pour arrêter la déforestation : - Décret-loi du 23 juin 1937 sur la réglementation des forêts.
Déclarations décentralisées de politique forestière	
Lois décentralisées (Actes juridiques ou Codes) sur la forêt	

Autres commentaires généraux au tableau

15 Tableau T15 – Cadre institutionnel

15.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Ministre responsable de l'élaboration de politiques forestières	Ministre détenant la responsabilité principale sur les questions forestières et la formulation de la politique forestière.
Directeur des forêts	Le Directeur des forêts – ou chef de l'administration forestière - est le fonctionnaire en charge de l'application du mandat de l'administration publique relatif aux forêts.
Degré de subordination	Nombre de degrés hiérarchiques administratifs entre le Directeur des forêts et le Ministre.
Diplôme universitaire	Titre obtenu auprès d'une université après au moins trois ans d'études post-secondaires.

15.2 Données à insérer dans le tableau T15

Tableau 15a

Catégorie de FRA 2010	2008
Ministre responsable de la formulation de politiques forestières: donner le titre complet	Ministre de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural.
Degré de subordination du Chef du Service des Forêts au sein du Ministère	1 ^{er} degré de subordination par rapport au Ministre
	2 ^{ème} degré de subordination par rapport au Ministre
	X 3 ^{ème} degré de subordination par rapport au Ministre
	4 ^{ème} degré, ou degré plus bas, de subordination par rapport au Ministre
Autres organismes forestiers publics au niveau national	Ministère de l'Environnement (Très Faible)
Institution(s) responsable(s) de l'application des lois forestières	Le Service des Ressources Forestières (SRF)

Tableau 15b

Catégorie de FRA 2010	Ressources humaines au sein des institutions forestières publiques					
	2000		2005		2008	
	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes
Effectifs totaux	ND	ND	ND	ND	20	10
...dont possédant un diplôme universitaire ou équivalent	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Note: Sont exclues les personnes travaillant dans des entreprises de l'État, dans l'enseignement et la recherche ainsi que les travailleurs saisonniers/temporaires.

15.3 Commentaires au table T15

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Ministre responsable de la formulation de politiques forestières		
Degré de subordination du Directeur des forêts au sein du Ministère		
Autres organismes forestiers publics au niveau national		
Institution(s) responsable(s) de l'application des lois forestières		
Ressources humaines au sein des institutions forestières publiques		

Autres commentaires généraux au tableau

16 Tableau T16 – Formation et recherche

16.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Nombre annuel d'étudiants	Nombre d'étudiants universitaires ayant achevé avec succès des études de niveau équivalent ou supérieur à une licence en sciences forestières, ou bien ayant obtenu un diplôme ou brevet de technicien forestier.
Doctorat	Diplôme d'études supérieures (ou équivalent) sanctionnant une durée totale d'études d'environ huit ans.
Master ou équivalent	Diplôme d'études supérieures (ou équivalent) sanctionnant une durée d'études de cinq ans.
Licence ou équivalent	Diplôme d'études supérieures (ou équivalent) sanctionnant une durée d'études de trois ans. .
Diplôme ou Brevet de technicien	Qualification délivrée par un établissement technique d'enseignement supérieur consistant en un ou trois ans d'enseignement post-secondaire.
Centres de recherche forestière financés par des fonds publics	Centres de recherche réalisant des programmes de recherche sur les questions forestières. Le financement de ces centres est fait sur fonds publics ou à travers d'institutions publiques.

16.2 Données nationales

16.2.1 Sources des données

16.2.2 Données de base

16.3 Analyse et traitement des données nationales

16.3.1 Estimation et prévision

16.4 Données à insérer dans le tableau T16

Catégorie de FRA 2010	Nombre annuel de diplômés dans le pays					
	2000		2005		2008	
	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes
Master s /DSPU* en sciences forestières	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Licence en sciences forestières	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Diplôme / Brevet de technicien forestier	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Catégorie de FRA 2010	Cadres travaillant dans les centres de recherche forestière financés par des fonds publics					
	2000		2005		2008	
	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes
Doctorat	0	0	0	0	0	0
Master ou équivalent	0	0	0	0	0	0
Licence ou équivalent	0	0	0	0	0	0

* DSPU= Diplôme Supérieur Post-Universitaire

16.5 Commentaires au tableau T16

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Nombre annuel de diplômés dans le pays	Pas de données annuelles	Le plus souvent, ceux qui sont formés dans la foresterie ont été d'abord agronomes, et se sont spécialisés en foresterie.
Cadres travaillant dans les centres de recherche forestière financés par des fonds publics	Pas	En absence de projet, la recherche en foresterie est négligée.

Autres commentaires généraux au tableau

17 Tableau T17 – Recouvrement des recettes publiques et dépenses

Pas de données.